REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

2026-022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal:11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil-vingt six, le 28 septembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :
23.09.2026
Date d'affichage :
23.09.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

Excusés : Mr Glenn Ossemont, Mr Guillaume Pastre

Mme Caroline Leclerc a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Cession d'un bien relevant du domaine privé de la commune – Parcelle cadastrée section B n°183

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a récemment intégré dans son domaine privé la parcelle cadastrée section B n° 183, d'une superficie de 4 320 m², à l'issue d'une procédure d'acquisition de bien présumé sans maître.

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Gérard Ossemont a fait part de son souhait d'acquérir cette parcelle.

Considérant que :

- Le prix net vendeur de 3 950 € revenant à la commune (pour une offre d'achat globale de 5 000 € formulée par l'acquéreur) est jugé très satisfaisant au regard de la valeur vénale des terres non bâties dans le secteur.
- La valeur de cette transaction est largement inférieure au seuil de 180 000 € rendant obligatoire la consultation préalable du service des Domaines de l'État.
- Cette cession permet d'optimiser les ressources financières de la commune tout en permettant à l'acquéreur d'agrandir sa propriété personnelle, contiguë à ladite parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de céder la parcelle cadastrée section B n° 183, d'une contenance de 4 320 m², à Monsieur Gérard Ossemont.
- **FIXE** le prix de vente de cette parcelle à la somme de 3 950 € nets vendeur, l'acquéreur prenant à sa charge exclusive les frais d'acte notarié estimés à 1 050 € (pour une enveloppe globale de 5 000 €).
- **PRÉCISE** que les éventuels frais d'arpentage et les droits d'enregistrement seront également et intégralement à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec l'étude de Maître Vincent POTTIER, notaire à Bayeux, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 28 septembre 2026

Le Maire, Mr SCELLES François

MAIRIE DE NORON LA POTERIE
CALVADOS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 02.10.26
et publication ou notification du 02.10.26